

DÉCLARATION DE SUCCESSION

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)

Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) ⁽¹⁾ du domicile du défunt : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de
GRENOBLE 3 - 38 avenue Rhin et Danube - 38047 GRENOBLE CEDEX 2

Succession de : ☒ Mme ☐ M.

Nom de naissance du défunt : **BARBIER**

Prénom(s) : **Antonine Marie**

Date de naissance : 20/04/1921

Commune de naissance : ORNACIEUX (38260)

Département de naissance ISÈRE

ou Pays :

Situation familiale : ☐ Célibataire

☐ Partenaire lié par un PACS

Epoux(se) de

(Précisez : séparé(e) de biens ☐ ; séparé(e) de corps ☐)

Divorcé(e) de

Veuf(ve) de Monsieur André CHAVANT

Adresse du domicile : 59 avenue Alsace Lorraine

Code postal : 38000

Commune : GRENOBLE (38000)

Pays :

Profession : retraitée

Décédé(e) à la Tronche

Code postal : 38700

Le 15/06/2021

103799003 DC YSO 165728

Cachet de l'étude

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

LEXGROUP GRENOBLE
NOTAIRES

7 Rue Vicat - CS 80526
38011 GRENOBLE CEDEX

CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE ⁽¹⁾ du domicile du défunt)

Référence comptable : _____ Déclaration 2705-SD n° _____
du _____

Déclarations et paiements :

Nature	Date	N°	Sommes versées en euros	
Total				

Annotations diverses :

Fiche de décès annotée ☐

La déclaration comporte des titres de société :

- Titres cotés ☐

- Titres non cotés ☐

(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement.
SDE : Service départemental de l'enregistrement

CADRES A REMPLIR PAR LE DEPOSANT

Dispositions relatives à la situation patrimoniale

Date du mariage :

Régime matrimonial adopté par les époux :

En cas d'absence de contrat de mariage, cocher la case : ☐

En cas d'existence d'un contrat de mariage :

Date du contrat de mariage :

Nom et adresse du notaire : , notaire à .

Modifications du régime matrimonial :

Date de la décision du tribunal judiciaire :

OU

Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité

Date du PACS :

Date d'enregistrement du PACS au tribunal judiciaire :

Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux

Date de l'acte :

Nom et adresse du notaire : Maître , notaire à

Quotité (part disponible) choisie :

Dispositions testamentaires

Date du testament :

Date du codicille (s'il y a lieu) :

Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) :

Nom et adresse du notaire :

Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :

Adresse :

N° du contrat :

Date de souscription :

Montant des valeurs assurées :

Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :

Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.

Date de l'acte de donation ou de donation-partage :

Nom et adresse du notaire :

Références de l'enregistrement : Date :

N°:

Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration du don manuel) :

Désignation du bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Montant des dons ou donations :

DÉCLARATION DE SUCCESSION
(feuille de suite)

DÉCLARANTS

01°) Madame Christiane Andrée **CHAVANT**, demeurant à BANDOL (83150) 192 rue Ambroise Paré.
Ayant conclu avec Monsieur Henri Raymond ESPINOSA un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, enregistré au greffe du Tribunal judiciaire de TOULON le 28 janvier 2010.
Plus amplement dénommée aux présentes.

02°) Monsieur Clément Marc **CHAVANT**, époux de Madame Marie-Noëlle POYET, demeurant à LONGJUMEAU (91160) 14 rue Georges Bizet.
Plus amplement dénommé aux présentes.

Qualité : ☐ Conjoint survivant ☐ Légataire ☐ Donataire ☐ Tuteur ☐ Curateur ☐ Mandataire
☒ Héritier, lien de parenté : enfants
☐ Héritier, résidant en France depuis au moins 6 ans au cours des 10 dernières années :

DÉVOLUTION SUCCESSORALE ⁽¹⁾

PERSONNE DÉCÉDÉE

Madame Antonine Marie **BARBIER**, en son vivant retraitée, demeurant à GRENOBLE (38000) 59 avenue Alsace Lorraine.
Née à ORNACIEUX (38260), le 20 avril 1921.
Veuve de Monsieur André Louis Marius **CHAVANT** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à LA TRONCHE (38700) (FRANCE), le 15 juin 2021.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritiers Réservataires

01°) Madame Christiane Andrée **CHAVANT**, retraitée, demeurant à BANDOL (83150) 192 rue Ambroise Paré.
Née à BOURGOIN-JALLIEU (38300) le 5 juillet 1947.
Célibataire.
Ayant conclu avec Monsieur Henri Raymond ESPINOSA un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 28 janvier 2010, enregistré au greffe du Tribunal judiciaire de TOULON le 28 janvier 2010.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

⁽¹⁾ Énoncez les noms, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur lien de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que, le cas échéant, les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession pour le bénéfice de la réduction de droits prévue en faveur des héritiers ou légataires ayant au moins trois enfants (cf notice 2705-NOT, § Comment calculer, par étapes, l'impôt de la succession, 7^{ème} étape).

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- dater et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
02°) Monsieur Clément Marc CHAVANT, retraité, époux de Madame Marie-Noëlle POYET, demeurant à LONGJUMEAU (91160) 14 rue Georges Bizet. Né à BOURGOIN-JALLIEU (38300) le 1er novembre 1949. Divorcé en premières noces de Madame Denise Henriette BAUGEROLLES suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AIX-EN-PROVENCE le 23 juin 1982. Marié en secondes noces à la mairie de CHILLY-MAZARIN (91380) le 10 décembre 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Son fils. Ses enfants sont nés de son union avec Monsieur André CHAVANT, son conjoint prédécédé. Habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout ou chacun divisément pour LA MOITIE (1/2). <u>QUALITES HEREDITAIRES</u> Madame Christiane CHAVANT et Monsieur Clément CHAVANT sont habiles à se dire et porter héritiers de Madame Antonine CHAVANT leur mère susnommée. <u>NOTORIETE</u> L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par l'Office Notarial 7 rue Vicat CS 80526 à GRENOBLE le 5 août 2021. <u>OBSERVATIONS PRELIMINAIRES</u> Assurance-vie La personne décédée a souscrit depuis le 20 Novembre 1991 le ou les contrats d'assurance-vie avec versement de primes après 70 ans ci-après relatés aux présentes et dont la prise en compte dans la présente déclaration s'effectue conformément aux dispositions du bulletin officiel des impôts BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709. Absence de donation antérieure Le(s) soussigné(s) atteste(nt) que la personne décédée n'a consenti à un		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le _____

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
titre et sous une forme quelconque aucune donation au profit de qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.		
Absence d'inventaire		
Il n'a pas été dressé d'inventaire consécutivement au décès. Par suite les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession seront évalués selon le forfait mobilier de 5% prévu au bulletin officiel des impôts BOI-ENR-DMTG-10-40-10-20-20120912.		
<u>ACTIF DE SUCCESSION</u>		
1°) Le <u>prorata d'arrérages</u> dû par DRFP de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône - Centre de gestion des retraites sis à MARSEILLE CEDEX 8 13265 - CS 90010, pour lequel le bénéficiaire est immatriculé sous le numéro 2 21 04 38 284 002 57, d'un montant au jour du décès de 2 547,73 €.		
Ci.....	2 547,73 €	
2°) A la banque dénommée <u>CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES LYON SERVICE SUCCESSIONS, 116 cours Lafayette Tour INCITY - BP 3276 69404 LYON CEDEX 03 :</u>		
2.1°) Un livret A EURO PERSONNE PHYSIQUE n° 00200-00006101805 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 5 993,77 €.		
Ci.....	5 993,77 €	
2.2°) Un compte de dépôt n° 00200-04004336519 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 728,50 €.		
Ci.....	728,50 €	
2.3°) Un compte Parts Sociales n° 00200-37414826501 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 23 600,00 €.		
Ci.....	23 600,00 €	
3°) A la banque dénommée <u>BANQUE RHONE-ALPES SERVICE SUCCESSIONS, 28 PLACE RIHOUR BP 569 59000 LILLE :</u>		
3.1°) Un compte courant simple n° 10468 02410 219797 003 00 ayant pour titulaire Madame Antoine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 5 526,36 €.		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le

Signature(s) :

cc e

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Ci.....	5 526,36 €	
3.2°) Un compte dépôt de garantie pour effraction de coffres n° 10468 02410 219797 863 00 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 0,00 €.		
Ci.....	0,00 €	
3.3°) Le coffre n° 10468 02410 003 020 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER, dont celui-ci n'a pas été inventorié.		
Ci.....	0,00 €	
4°) <u>A la banque dénommée SERVICE SUCCESSIONS LA BANQUE POSTALE, 8 rue Félix Brun Centre Financier 69900 LYON CEDEX 20 :</u>		
4.1°) Un compte courant postal en euros n° 0007855W028 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 7 652,11 €.		
Ci.....	7 652,11 €	
5°) <u>A la banque dénommée Pôle Successions SOCIETE GENERALE PSC STRASBOURG, 253 route de Mittelhausbergen BP 60026 67012 STRASBOURG CEDEX :</u>		
5.1°) Un compte de particulier n° 0000000099800051428887 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 1 904,00 €.		
Ci.....	1 904,00 €	
5.2°) Un livret de développement durable et solidaire n° 000000009800034424610 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 424,30 €.		
Ci.....	424,30 €	
5.3°) Un compte sur livret n° 0000000099800036597140 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 11,85 €.		
Ci.....	11,85 €	
5.4°) Un livret d'épargne plus société générale n° 0000000099000031502731 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 5,15 €.		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le _____

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Ci.....	5,15 €	
5.5°) Un plan d'épargne logement n° 00000000990T1447600046 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 27 678,96 €.		
Ci.....	27 678,96 €	
5.6°) Un compte espèces PEA n° 0000000099800038300329 ayant pour titulaire Madame Antoine CHAVANT née BARBIER et dont le solde créditeur au jour du décès est de 0,30 €.		
Ci.....	0,30 €	
5.7°) Les valeurs au jour du décès ci-après figurant au compte-titres n° 0000000099008050279398 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER :		
Ci.....	13 620,67 €	
5.8°) Les valeurs au jour du décès ci-après figurant au compte-titres n° 0000000099008838309965 ayant pour titulaire Madame Antonine CHAVANT née BARBIER :		
Ci.....	49 068,72 €	
6°) La créance due par le SIP GRENOBLE BELLEDONNE, sis 38 avenue Rhin et Danube, 38047 GRENOBLE CEDEX 2, correspondant à un dégrèvement d'impôt, pour un montant en principal et intérêts de 3 481,00 €		
Ci.....	3 481,00 €	
7°) Forfait mobilier de 5% - Détail du calcul		
Assiette du forfait :		
Biens de succession :		
Total brut de la succession = 142 243,42 €		
*(2) Soit la somme de 142 243,42 €		
Assiette du forfait 5% [(1)+(2)] : 0,00 € + 142 243,42 € = 142 243,42 €		
Le montant du forfait est fixé à la somme de	7 112,17 €	
TOTAL ACTIF BRUT DE SUCCESSION.....	149 355,59 €	

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A, Le

Signature(s) :

cc e

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<u>PASSIF DE SUCCESSION</u>		
1°) La personne décédée a été quasi-usufruitière depuis le décès de son conjoint intervenu le 21/12/2013 jusqu'à la date de son propre décès des comptes bancaires. Entre les deux décès, le conjoint s'est comporté, d'un commun accord avec les ayants-droit, comme un véritable propriétaire de ces comptes à charge pour lui de leur en restituer la valeur au jour de l'extinction de ce droit conformément aux dispositions de l'article 587 du Code civil. Il est fait observer que ce droit de quasi-usufruit n'a pas fait l'objet d'une convention. La créance de restitution correspond à la valeur en pleine propriété au jour du décès du premier conjoint telle qu'indiquée dans la déclaration de succession en date du 11/03/2014 déposée au centre des finances publiques de GRENOBLE et jointe aux présentes. Cette créance est de 58 008,53 €. Conformément aux articles 773-2-1 et 751 du Code général des impôts, la créance de restitution est déductible de la succession du quasi-usufruitier pour sa valeur en pleine propriété. Ci.....	58 008,53 €	
2°) Les frais funéraires portés pour un montant forfaitaire de 1500 Euros, montant maximum autorisé par l'administration fiscale qu'il y ait ou non production de facture. Ci.....	1 500,00 €	
TOTAL PASSIF DE SUCCESSION	59 508,53 €	
<u>ASSURANCES-VIE AVEC BENEFICIAIRE</u>		
1°) Un contrat d'assurance-vie avec bénéficiaire a été souscrit par la personne décédée auprès de la compagnie Pôle Successions SOCIETE GENERALE PSC STRASBOURG dont le siège est à 253 route de Mittelhausbergen BP 60026 67012 STRASBOURG CEDEX sous le numéro 64/0004001 le 10/11/1994 au profit de ses enfants par parts égales. Les primes versées par le souscripteur à compter de son 70ème anniversaire ont été de 3 048,98 €. Cette assurance a été préalablement déclarée au centre des finances publiques. Afin d'établir l'exactitude du calcul des droits notamment en application des dispositions du BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709 elle est purement et simplement réintégrée à la déclaration de succession.		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
2°) Un contrat d'assurance-vie avec bénéficiaire a été souscrit par la personne décédée auprès de la compagnie Pôle Successions SOCIETE GENERALE PSC STRASBOURG dont le siège est à 253 route de Mittelhausbergen BP 60026 67012 STRASBOURG CEDEX sous le numéro 104/0001424 le 29/12/1995 au profit de ses enfants par parts égales. Les primes versées par le souscripteur à compter de son 70ème anniversaire ont été de 5 335,72 €. Cette assurance a été préalablement déclarée au centre des finances publiques. Afin d'établir l'exactitude du calcul des droits notamment en application des dispositions du BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709 elle est purement et simplement réintégrée à la déclaration de succession. 3°) Un contrat d'assurance-vie avec bénéficiaire a été souscrit par la personne décédée auprès de la compagnie Pôle Successions SOCIETE GENERALE PSC STRASBOURG dont le siège est à 253 route de Mittelhausbergen BP 60026 67012 STRASBOURG CEDEX sous le numéro 216/6565303 le 30/03/2007 au profit de ses enfants par parts égales. Les primes versées par le souscripteur à compter de son 70ème anniversaire ont été de 3 067,27 €. Cette assurance a été préalablement déclarée au centre des finances publiques. Afin d'établir l'exactitude du calcul des droits notamment en application des dispositions du BOI-ENR-DMTG-10-10-20-20-20130709 elle est purement et simplement réintégrée à la déclaration de succession. Synthèse de la valeur taxable des contrats d'assurance-vie : Conformément à l'article 757 B du Code général des impôts, seront soumis aux droits de mutation les contrats souscrits après le 19 novembre 1991 pour les primes versées après le 70ème anniversaire de la personne décédée soit 11 451,97 €. Toutefois, s'il y a des bénéficiaires exonérés de droits de mutation par décès en vertu des articles 796 0 bis et ter du CGI, il conviendra de ne pas retenir leurs primes dès lors où ces derniers ne sont pas imposables (BOI 7 G-7-07). Après application de l'abattement spécial de 30 500 €, à répartir entre les bénéficiaires de tous les contrats (mais sans tenir compte des personnes exonérées conformément à la réponse ministérielle n°5940 du 8 juillet 2008), ces contrats seront taxés pour la somme de 0,00 € de la façon suivante : Madame Christiane CHAVANT, bénéficiaire de 5 725,99 €, sera taxée pour NEANT. Monsieur Clément CHAVANT, bénéficiaire de 5 725,99 €, sera taxé pour		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le

Signature(s) :

cc Ce

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
NEANT.		
Total taxable	0,00 €	
<u>BALANCE</u>		
Actif brut de succession	149 355,59 €	
Passif de succession	59 508,53 €	
Actif net de succession	89 847,06 €	
A ajouter montant taxable des contrats d'assurance-vie	0,00 €	
A ajouter montant des donations rapportables	0,00 €	
Masse taxable	89 847,06 €	
Total des donations non rapportables	0,00 €	
<u>PARTS IMPOSABLES ET LIQUIDATION DES DROITS</u>		
<u>Madame CHAVANT Christiane</u>		
Part lui revenant	44 924 €	
Représentant savoir :		
Part légale	44 924 €	
$89\,847,06 \times 1/2 = 44\,923,53$		
A déduire :		
Abattement	100 000 €	
Abattement déjà utilisé	NEANT	
Abattement résiduel	100 000 €	
Part nette taxable	NEANT	
<u>Monsieur CHAVANT Clément</u>		
Part lui revenant	44 924 €	
Représentant savoir :		
Part légale	44 924 €	
$89\,847,06 \times 1/2 = 44\,923,53$		
A déduire :		
Abattement	100 000 €	
Abattement déjà utilisé	NEANT	
Abattement résiduel	100 000 €	

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le _____

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Part nette taxable	NEANT	
TOTAL DES DROITS A PAYER	NEANT	
TOTAL DES ACOMPTES VERSES.....	NEANT	
RESTE A PAYER	NEANT	
Les déclarants affirment sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. Ils affirment en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à leur connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. Fait à GRENOBLE Le 07 octobre 2021  		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 11 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le

Signature(s) :